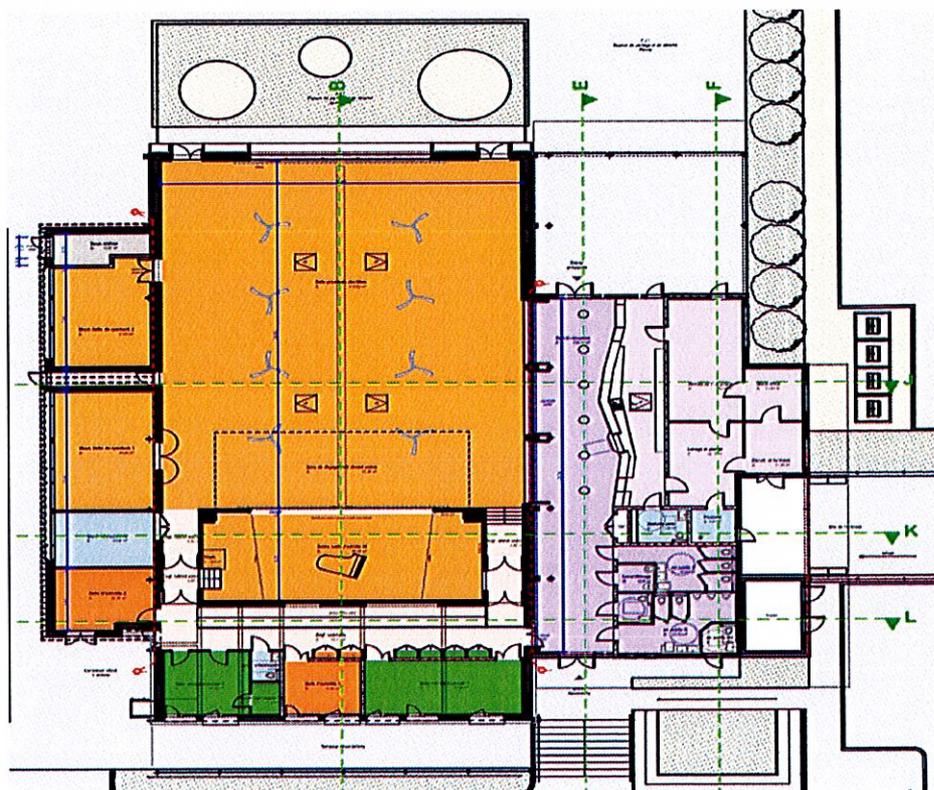


- L'agencement de la cuisine a été travaillé avec les partenaires associatifs, tout comme l'aménagement scénique.
- Les huisseries des locaux de stockage seront conservées, et certains accessoires et mobiliers seront réutilisés d'autres locaux communaux.



Plan de niveau APD

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le montant prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 2 500 000 € H.T.

Pour atteindre ce montant prévisionnel, il a été nécessaire de procéder à un certain nombre d'arbitrages depuis la validation de l'avant-projet sommaire (2 420 000 € HT) :

1/ Les moins-values :

- Abandon de la toiture végétale sur la partie extension (-15 k €) pour privilégier une cuve de récupération d'eau pluviale,
- Remplacement du bardage bois par un enduit sur la façade des locaux de stockage conservés le long de l'école (- 9k €),
- Le local de rangement extérieur sera seulement hors d'eau (-10 k €),
- Remplacement des panneaux rayonnants dans les salles associatives par des radiateurs verticaux (- 7 k€),
- Remplacement du parquet par du parquet sur champ (- 27 k €),

2/ Les plus-values :

- Désamiantage complet de la salle principale (+ 70 k €)
-

Délibération n°030-2023 du 29 mars 2023 (suite) – 3 –

- Augmentation de la surface de panneaux photovoltaïques : 60 m² au lieu des 25 m² prévus initialement (+ 19 k €)
- Maintien d'un mur mobile acoustique permettant de disposer d'une salle d'associative supplémentaire incluant des vitrages (+6 k €) pour l'ambiance lumineuse.
- Amélioration de la ventilation naturelle de la salle principale avec installation de brasseurs d'air et la motorisation des 5 ouvrants côté Nord (+ 18 k€).

A ce stade, la commune a fait le choix de ne pas intégrer trois prestations dans le marché de travaux de base estimé à 2 500 000€ HT :

- Fourniture et pose d'un portail, d'un portillon et d'une clôture pour l'aire de livraison (- 10,9 k€)
- Utilisation de bois local en charpente et menuiseries extérieures (40 k €)
- Réutilisation du parquet existant en habillage bois (non chiffrable à ce jour).

Au vu des offres de prix proposées au terme de la mise en concurrence, la collectivité se réservera la possibilité de retenir tout ou partie de ces prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

Le Maire précise que la validation de l'APD permet d'engager la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études de projet (PRO), le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Ce faisant, il est proposé de lancer en procédure adaptée la consultation des entreprises et d'allotir le marché de travaux comme suit :

- Lot N°01 DESAMIANTAGE - DEMOLITIONS
- Lot N°02 TERRASSEMENTS – VRD
- Lot N°03 DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE
- Lot N°04 OSSATURE BOIS - CHARPENTE BOIS
- Lot N°05 CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE BAC ACIER
- Lot N°06 ETANCHEITE
- Lot N°07 ISOLATION PAR L'EXTERIEUR - BARDAGE
- Lot N°08 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
- Lot N°09 METALLERIE - SERRURERIE
- Lot N°10 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot N°11 MUR MOBILE
- Lot N°12 PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS
- Lot N°13 PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot N°14 CARRELAGES - FAIENCES
- Lot N°15 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
- Lot N°16 PHOTOVOLTAIQUE
- Lot N°17 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE
- Lot N°18 EQUIPEMENTS DE CUISINE ET BAR

Le lancement de la consultation s'opérera en 2 phases :

- ⇒ **PHASE n°1** : lancement de la consultation du lot n°1 "Démolition-Désamiantage" courant avril 2023. L'exécution de ces travaux démarrera ensuite dès la fin du mois de juillet avec la démolition du hall et des deux travées côté Nord, ainsi que la fermeture provisoire de la scène qui deviendra la future grande baie.

Le Maire rappelle que ce lancement anticipé des travaux de démolition-désamiantage permettra :

- de réaliser le chantier hors période scolaire pour limiter les désagréments,
- d'éviter de laisser le bâtiment sans toit durant plusieurs mois, dans l'attente du démarrage des travaux des autres lots.

⇒ **PHASE n°2** : lancement de la consultation des autres lots du marché fin mai 2023. Les travaux pourraient ainsi démarrer courant octobre-novembre 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet définitif relatif à la restructuration de la salle des fêtes tel que présenté en séance, pour un coût prévisionnel de travaux actualisé à la somme de 2 500 000 € HT ;

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire ;

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée ;

CHARGE le Maire d'attribuer le marché de travaux correspondant et **L'AUTORISE** à signer toutes les pièces dudit marché à l'issue de cette consultation ;

DONNE tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont prévues au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET




Le secrétaire
Patrick BOUVARD